

# La lettre de

# PARLY



**BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS**

## **AVENIR DE PARLY 2**

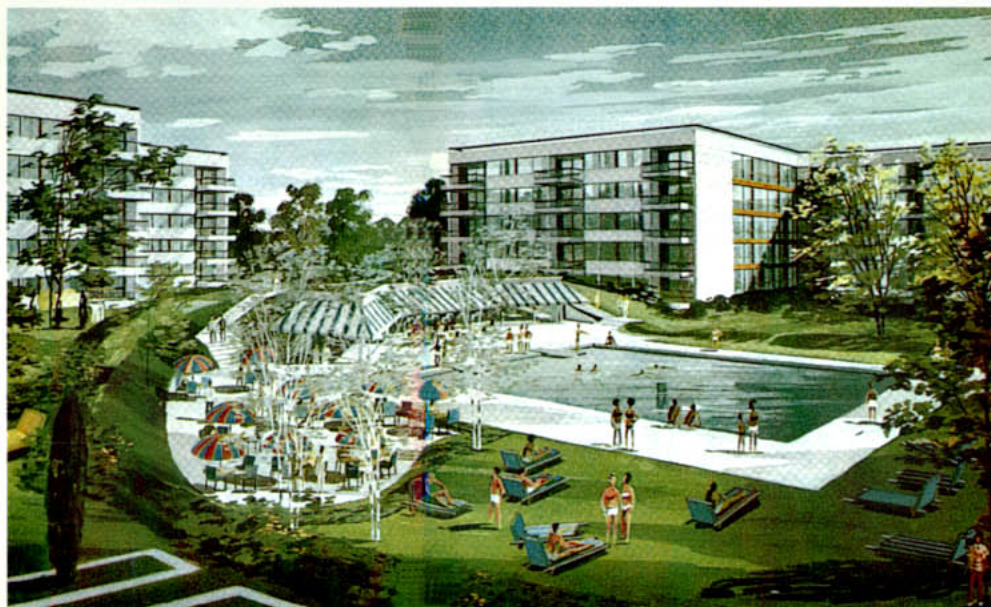


Photo PARIS MATCH n° 892 du 14 mai 1966

LES DEUX DEMOISELLES PROPRIETAIRES DES TERRAINS SUR LESQUELS S'EST EDIFIE PARLY 2 N'AVAIENT QU'UN SOUCI EN TETE : L'AVENIR DE CE SITE ET CE N'EST QU'A DES CONDITIONS CONTRAIGNANTES ET PRECISES QU'ELLES VENDIRENT.

ELLES PEUVENT ETRE FIERES AUJOURD'HUI DE VOIR QUE CET ESPRIT N'A JAMAIS DISPARU. IL A TOUJOURS ANIME SES HABITANTS, SES ELUS QUI SOUHAITENT TOUS GARDER CETTE ETHIQUE, CET ART DE VIVRE... POUR PRESERVER L'AVENIR.

(suite page 2)

### **NOUVEL ESSOR...**

Depuis plus de 25 ans, Parly 2, dissociée de Paris par le nom - Parly est plus que Paris 2 - a su trouver sa voie propre, indépendante et originale.

Se doter d'un ensemble d'institutions, de décisions, d'actions et de contrôle, Montesquieu trouverait là l'application réussie de sa théorie des trois pouvoirs, fondée sur trois piliers : La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon, les Conseils Secondaires, le Conseil Principal. Cette forme de démocratie a fait les preuves de son efficacité, tant sur le plan de la gestion que sur celui de la qualité de la vie et de l'unité des parlysiens, que nous envient tant de résidences de l'Ile de France.

Aujourd'hui, le temps qui passe et Bercy qui change, nous conduisent à aller encore plus loin..

Le temps, oui : 30 ans déjà que la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a été créée ... Pour 30 ans.

Bercy aussi, qui, après une bataille fiscale de 10 ans où la transparence fiscale de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a été contestée (1987) avant d'être confirmée (1993) a exigé en contre partie la fin de l'activité de syndic bénévole de la société.

**Alors Parly c'est fini ?  
Parly brûle-t-il ?**

Non bien sûr. Ses institutions sont suffisamment solides pour faire front, suffisamment souples pour s'ouvrir aux réformes. Et parfaitement préparées aux décisions à prendre par l'analyse et les propositions permanentes que leur fournit la Commission Avenir de Parly 2. Globalement, ces décisions visent deux objectifs :

- Le premier après avoir étudié toutes les solutions possibles, est de donner à Parly 2 un syndic professionnel, le plus professionnel, le mieux adapté à la culture et à la personnalité de Parly 2.
- Un deuxième objectif est la réforme de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon. Pour lui donner les moyens de prolonger son action, incontournable depuis 30 ans, pendant 20 ans encore. Sans mission de syndic, mais avec une mission capitale de renfort de la structure de la copropriété, mais aussi de vigilance, pour être le gardien tout aussi incontournable de la qualité de vie et de l'unité parlysienne.

Comme dans toute démocratie, ces propositions ne sauraient être effectives sans l'approbation de tous les parlysiens actionnaires et copropriétaires. Approbation que nous souhaitons franche et massive, lors des Assemblées Générales d'actionnaires et de copropriétaires du 9 octobre.

Parly 2 aura alors trouvé un *nouvel essor*.

**Michel PRADAUD**



PARLY TENU 1966 - 1993  
PARIS PROMIS

Il se passe toujours quelque chose en France au joli mois de mai. Rappelez-vous : le Général en 58, D Cohn Bendit en 68, François Mitterrand en 81... et 88.

Et en 66 ? PARIS MATCH (n° 892 - 14 mai 1966 - 1,20 Frs) fait ses gros titres sur deux demoiselles et une église,

qui font naître...vous ne vous souvenez donc pas ? Mais si, qui font naître... Une nouvelle ville. Et quelle ville ! Vous y êtes ? Non ? Mais un nouveau Paris, pardi ! Paris 2. C'était son nom de baptême. Les deux demoiselles ne voulaient pas vendre leurs hectares de pépinières. Le promoteur promit d'y construire une église. L'Evêché confirma. C'était le début de ce que PARIS MATCH appellera "un conte de fées d'aujourd'hui". Un conte de fées qui ouvrira un chantier "pharaonique" pour déplacer une fois et demi le volume de terre de la Grande Pyramide. Un chantier qui "utilisera pour la première fois, la méthode PERT et un ordinateur IBM 360, le plus puissant d'Europe "pour" coordonner tous les corps de métiers, qui doivent à date précise, fournir 340 000 m<sup>2</sup> de façade, 75 km de balustrades, 312 ascenseurs, 21 800 marches d'escaliers en marbre de quoi monter au sommet du Mont Blanc et 400 000 m<sup>2</sup> de moquette assez pour recouvrir l'autoroute de l'ouest". Un conte de fées qui trois siècles après, réalise l'idée du Roi Soleil : bâtir Paris à la campagne. Quelques décennies après, Alphonse Allais proposera un projet identique sur une plus grande échelle en déplaçant toutes les villes à la campagne. Un conte de fées qui faisait, souvenez-vous, découvrir aux Français des concepts et des mots inconnus : centre commercial, shopping center, mail climatisé... Un conte de fées qui ne promettait ni longévité ni progéniture exceptionnelles, mais un "art de vivre" unique au monde, "un art de vivre de l'an 2 000, avec 40 ans d'avance".

*Et pour 1 500 Frs le m<sup>2</sup> - C'était au printemps 1966.*

Pour 118 Frs, Air Inter (déjà) vous emmenait à Nice... en Caravelle

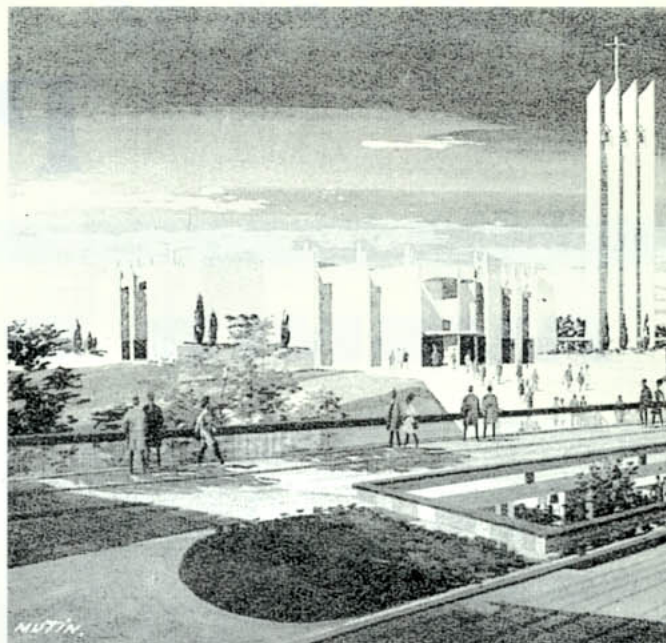


Photo PARIS MATCH n° 892 du 14 mai 1966

Pour 600 Frs, vous pouviez vous offrir une Rolex... Et pour 4 000 Frs, un concert privé de Rika Zarái...

Nous sommes aujourd'hui à l'automne 1993. Les artistes et les prix ne sont plus ce qu'ils étaient. On parle davantage des Swatch que des Rolex. *L'art de vivre, à Parly 2, lui est inchangé.*

Les nostalgies ne sont pas toujours ce qu'elles devraient, mais Parly 2 a toujours tenu tous les paris de Paris 2. En sachant évoluer sans cesse avec le temps pour conserver ses acquis, en restant original comme en mai 1966.

*N'est-ce pas l'essentiel pour les Parlysiens ?*

Alain LARAMEE

### LES PROCEDURES MARCHESSEAU...

*La deuxième chambre du Tribunal de Grande Instance de Versailles a rendu le 9 juillet 1993 son jugement sur quatre demandes en annulation d'Assemblées Générales de copropriétaires formulées par les époux Marchesseau.*

*En effet, ces derniers avaient requis successivement l'annulation de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales des copropriétaires du Syndicat Secondaire Résidence Passy des 26 novembre 1991 et 30 mars 1992 ainsi que celles des Assemblées Générales des copropriétaires du Syndicat Principal des 5 juin 1991 et 4 juin 1992.*

*A la requête du Syndic ces quatre procédures ont été jointes pour être jugées en même temps par la même chambre du T.G.I. de Versailles.*

*Le Tribunal, aux termes de sa décision du 9 juillet 1993, a rejeté les demandes formulées par les époux Marchesseau et les a en outre condamnés à payer respectivement au Syndicat Principal et au Syndicat Secondaire "Résidence Passy" les sommes de 10 000,00 Frs à titre de dommages et intérêts et 10 000,00 Frs à titre de l'Article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.*

*Voici donc jugées en première instance quatre des six procédures engagées par les époux Marchesseau : en effet, nous attendons le jugement du Tribunal de Grande Instance de Versailles sur la demande d'annulation de l'Assemblée de la Résidence de Passy du 24 novembre 1992 et l'arrêt de la Cour de Cassation suite au pourvoi formé par le Syndicat Secondaire de Passy sur l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 16 janvier 1992.*

*Nous aurons malheureusement encore l'occasion de parler de ces procédures exceptionnelles qui ne reflètent pas "l'art de vivre" à Parly 2...*

*Et entre Parlysiens.*

Jean-François PEUMERY



**BANQUE PARISIENNE DE CREDIT**

**DANS UNE BANQUE MOYENNE  
LES CLIENTS SONT PLUS  
GRANDS**



Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38

## S.A.I.C. LE CHESNAY-TRIANON - POUR 20 ANS ENCORE...

**L**a S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a été créée les 9 et 11 juin 1964 pour une durée de trente ans.

Ses statuts prévoient qu'au cours de l'année précédant son expiration, les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire seraient appelés à décider de proroger ou non la société.

Les actionnaires seront donc convoqués à une assemblée extraordinaire le 9 octobre 1993 et il leur sera proposé de proroger la société pour une durée de vingt ans.

A cette proposition de décision, une seule raison, mais une raison majeure : ne pas contraindre chacun des 5 500 actionnaires à acquitter des droits importants, du simple fait de disparition de la société. En effet, la non prorogation de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon obligerait ces action-

naires à devenir copropriétaires retrayés, ce qui entraînerait pour chacun d'eux le paiement de frais estimés entre 12 000 Frs et 15 000 Frs.

De plus, pour ceux d'entre eux qui, afin d'acheter leurs actions ont obtenu de leur banque un prêt avec nantissement de ces actions, il faudrait transformer le nantissement en caution hypothécaire avec les frais supplémentaires que cela comporterait, par exemple :

- 7 300 Frs environ pour 200 000 Frs restant rembourser
- 9 800 Frs environ pour 400 000 Frs restant à rembourser
- 12 500 Frs environ pour 600 000 Frs restant à rembourser

C'est donc une somme allant de 12 000 Frs à 30 000 Frs, et plus dans certains cas, que

chacun des actionnaires aurait à payer si la société cessait d'exister.

Le Conseil d'Administration de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a estimé qu'il ne pouvait pas, en ne prorogeant pas la société, les obliger à engager de tels frais.

D'autant plus qu'en regroupant plusieurs milliers de copropriétaires actionnaires, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon pourra continuer et veiller à l'unité de Parly 2...

Unité indispensable pour le maintien de la valeur du patrimoine, l'efficacité de la gestion et cet "art de vivre" auquel personne n'est prêt à renoncer, malgré l'évolution des temps.

Cet "art de vivre" que les Parlysiens souhaitent perpétuer au moins pour vingt ans encore ...

Gilles MERCIER

## TRANSPARENCE FISCALE :

### A CONSERVER ABSOLUMENT

Depuis l'origine, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a bénéficié de la transparence fiscale. Ce statut fait que la société n'existe pas pour les services fiscaux - elle est transparente - qui n'identifient que les actionnaires individuels dans leur fiscalité personnelle. La transparence fiscale permet donc, tout en restant actionnaire de la société, de ne pas être assujéti à la fiscalité des entreprises. Elle implique cependant que celle-ci ne fasse aucune opération commerciale ou financière et ne réalise donc pas le moindre centime de profit. Renoncer à la transparence fiscale aurait pour conséquence d'amener chaque copropriétaire actionnaire à acquitter directement ou indirectement :

1 - Au moment de la perte de la transparence fiscale, assimilée à un apport d'actifs, un droit d'enregistrement de 7,135 % de la valeur des actions, donc de la valeur des appartements. Pour un appartement moyen valant 1 000 000 Frs, ce droit représenterait donc plus de 70 000 Frs.

2 - En cas de cession des actions, lors de la vente d'un appartement, une imposition

sur les plus-values sur cession de titres. Ces plus-values font l'objet de calculs très compliqués, mais, pour un appartement moyen de Parly 2, elles peuvent s'évaluer entre 40 000 et 70 000 Frs. Elles doivent ensuite être réintroduites dans les revenus personnels de l'actionnaire vendeur qui sera imposé au titre de l'I.R.P.P. Du fait des différences dans les situations de chacun, il est impossible de déterminer ce que peut-être le montant de cette imposition personnelle, mais des calculs indicatifs font ressortir des chiffres allant de 10 000 à 50 000 Frs et plus.

La perte de la transparence fiscale occasionnerait donc pour chaque copropriétaire actionnaire une dépense de 70 000 à 200 000 Frs, voire beaucoup plus en cas de revente.

L'enjeu est donc d'importance. C'est en fonction de cet enjeu qu'au cours des dix dernières années, la copropriété a résisté aux copropriétaires soucieux d'efficacité financière maximale qui voulaient la contraindre à placer les excédents de trésorerie pour bénéficier de leur rémunération.

Une telle opération a été chiffrée. Elle a mon-

tré que l'ensemble de Parly 2 pourrait, dans le meilleur des cas, recevoir 800 000 Frs d'intérêts par an, au titre des placements. Après répartition de ces 800 000 Frs entre tous les copropriétaires et fiscalité personnelle le fisc est là aussi, ces intérêts ne représenteraient pour chacun de 50 à 100 Frs par an de revenus supplémentaires. Et le fisc pourrait considérer que la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a ainsi réalisé un profit financier. Elle aurait donc pu perdre la transparence fiscale. Qui aurait souhaité perdre le risque de payer 70 000 et 200 000 Frs pour s'assurer d'une rentrée supplémentaire de 50 à 100 Frs par an ?

En termes de retour sur investissement, il aurait fallu, dans le meilleur des cas et en francs constants 700 ans pour devenir bénéficiaire !

La transparence fiscale est donc indéniablement un acquis auquel il n'est pas possible de renoncer, un acquis à conserver absolument.

Jean-Pierre BARRERE

## DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS

• GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.

AGENCE RÉGION PARIS-SUD  
381, av. du Général de Gaulle  
92140 Clamart  
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE  
Carrefour du Tapis-Vert  
92365 Meudon-la-Forêt Cédex  
Tél. : (1) 46.31.09.24



**cofreth**

Siège social

AGENCE PARIS  
7, boulevard Ney 75018 Paris  
Tél. (1) 42 38 81 12

AGENCE RÉGION PARIS NORD  
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle  
95100 Argenteuil  
Tél. (1) 39 82 09 62

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télécopie (1) 49 25 45 45

## PARLY 2 SANS SYNDIC EN JANVIER 94 ... QUE FAIRE ? RASSUREZ-VOUS... TOUT ETAIT PRET ... OU PRESQUE



○ octobre 1993. Parly 2 va décider de son nouveau mode de gestion. C'est une décision importante qui ne doit pas troubler la sérénité des Parlysiens : une proposition sera présentée par le Conseil Syndical Principal. Elle est fondée sur une réflexion approfondie et continue depuis près de vingt ans de la part de la commission "Avenir de Parly 2". Cette commission créée en 1975 n'a cessé d'être, depuis cette époque, l'organe de réflexion et d'analyse de l'organisation de la copropriété de Parly 2. C'est elle qui, de 1975 à 1982, après analyse des expériences des Grandes Terres de Marly - Syndicat Coopératif - et d'Elysée 2 S.C.I. - Syndic Bénévole va proposer la solution qui sera retenue en 1982, après reddition des comptes de construction : la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon, Syndic Bénévole de la copropriété.

C'est elle qui fera valoir l'intérêt permanent de cette dualité qui va fonctionner pendant dix ans : un organe de gestion indépendant de l'organe de contrôle. Une société très opérationnelle face à la gestion de Parly 2 et un Conseil Principal fort, représentatif de tous les Syndicats Secondaires créés par les résidences. Une dualité efficace, bien marquée, quand tous les actionnaires de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon élus dans les anciens conseils de tranches, sont amenés à démissionner et quand Jean-Pierre Barrere remplace à la tête du Conseil Syndical Principal, André Bertin qui devient Président Directeur général de la société. C'est encore la commission "Avenir de Parly 2" qui, pendant toutes ces années, orientera les modifications de détail de l'organisation. C'est aussi elle qui, consciente du nombre croissant de copropriétaires retraits par rapport aux actionnaires, se penchera, dès 1983, sur les conséquences de cette évolution et, mandatée par le Conseil Principal, attaquera l'étude de toutes les solutions offertes à une copropriété comme Parly 2.

Ainsi seront examinés plusieurs statuts :

- Syndic Professionnel
- Syndicats Coopératifs
- A.F.U.L. : Association Foncière Urbaine Libre
- S.A.I.C. : Syndic Bénévole

Les résultats de ces travaux furent publiés dans la lettre de Parly 2 de mai 1992.

Ils faisaient ressortir un classement étayé des solutions possibles :

1 - S.A.I.C. Syndic Bénévole, une solution rodée et éprouvée

2 - Syndic professionnel, une solution de rechange en cas de nécessité

Ainsi que deux schémas techniquement inapplicables à Parly 2, les AFUL et les Syndicats Coopératifs.

Bien évidemment, les conclusions de la commission étaient établies "toutes choses égales par ailleurs". Elles ne pouvaient prendre en compte les décisions récentes de la Direction Générale des Impôts. Pourtant, Lorsque celle-ci arrête sa position, tout le travail accompli constitue une base de décision considérable ... Et il n'y a plus qu'à passer à l'action : La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon ne peut plus être syndic ...

Eh bien ! Parly 2 doit se trouver un syndic professionnel. Mais, bien entendu, pas n'importe lequel. Et le travail du Bureau du Conseil Principal va pouvoir être "réalisé" de manière très professionnelle, lui aussi !

### 1 - REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES

Fortes des études réalisées, la commission "Avenir de Parly 2" propose au Conseil Principal un Projet de cahier des charges qui fera l'objet d'un examen approfondi pour toutes les instances de Parly 2 et leurs conseils. Les lignes directrices de ce cahier des charges sont contraignantes pour les syndicats qui seront consultés, tant au point de vue de la technique de gestion que des conditions de son exercice au plan des personnes et des moyens. Il prévoit en particulier :

- Le maintien d'une structure propre à la gestion de Parly 2 : la gérance actuelle doit rester l'outil permanent intégré à la copropriété.
- Une assistance collégiale à la direction de la gestion : il n'est pas question pour les Parlysiens qui se sont autogérés pendant dix ans de remettre leur sort entre les mains d'une organisation "anonyme", si professionnelle soit-elle.
- Le maintien d'un Conseil Syndical Principal et de Conseils Secondaires forts, avec leurs commissions qui élaborent des propositions à mettre en œuvre par le syndic, dans le cadre de la loi de la copropriété.

### 2 - CONSULTATION PAR APPEL D'OFFRE

Un panel de Syndics Professionnels a été constitué, il comprenait trois grandes entreprises de gestion de biens - LOISELET DAIGREMONT, S.C.C. et VILLA - trois syndicats déjà en contact avec Parly 2, - F.I.P., FONCIA, SAGIM - et 3 syndicats proposés par des copropriétaires.

Chacun d'eux a reçu le cahier des charges adressé par le Président du C. S. P. à l'échéance fixée :

- ☞ FONCIA n'a pas répondu
- ☞ COMADIM a décliné
- ☞ LOISELET DAIGREMONT a présenté sa société sans proposition. SAGIM, S.C.C., VALORIAL, VENDOME et VILLA ont adressé des offres complètes permettant à la commission et au bureau du C.S.P. une étude approfondie. Il faut ajouter que l'offre établie par la société F.I.P. (Foncière et Immobilière de Paris) est arrivée hors délai et de ce fait n'a pu être retenue. Ainsi grâce à une préparation longue et minutieuse, une proposition concrète a pu être présentée au Conseil Principal lors du séminaire du 26 juin 1993.

Paul BOULENGER

## S.A.I.C. LE CHESNAY-TRIANON SYNDIC ET TRANSPARENCE FISCALE : INCOMPATIBLE...

**L**orsqu'en 1964, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a obtenu le bénéfice de la transparence fiscale, les avantages de ce régime particulier s'accompagnaient d'une contrainte : la société ne pouvait gérer les immeubles que pour ses seuls actionnaires : en 1982, après la reddition des comptes de construction et les premiers retraits il fut considéré par les services fiscaux que le fait pour

la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon d'être syndic bénévole et donc de gérer pour les actionnaires autant que pour les copropriétaires retrayés, ne modifiait pas l'équilibre des choses. Plus récemment peut-être du fait du nombre des copropriétaires retrayés cumulé depuis 1981, le service du contentieux du Ministère du budget a estimé le rôle de syndic, donc de gestion pour le compte de non-actionnaires, incompatible avec les prescriptions de l'article

1655 ter du code des impôts qui régit la transparence fiscale. La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a donc été mise en demeure de choisir.

*Ou continuer d'être syndic et perdre le bénéfice de la transparence fiscale.*

*Ou conserver cet avantage fiscal pour ses actionnaires et renoncer à ses mandats de syndic.*

Dans l'intérêt des Parlysiens c'est cette dernière solution qui a été choisie par le Conseil

d'Administration en accord avec le Conseil Principal et son bureau. C'est pourquoi, à l'automne 1993, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon démissionnera de ses mandats de syndic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Elle permettra ainsi la prorogation de la société avec les avantages de la transparence fiscale, élément essentiel de l'avenir pour 5 500 copropriétaires actionnaires de Parly 2.

Gilles MERCIER

### LA SOLUTION...

A partir de décembre 1992, il est devenu évident que la négociation entamée avec la Direction Générale des Impôts, quelle qu'en soit l'issue, buterait de toute façon sur la position de syndic de la S.A.I.C. vis-à-vis des copropriétaires retrayés.

A partir de ce moment, la commission "Avenir de Parly 2", en liaison constante avec le bureau du C.S.P., est revenue sur la solution d'un syndic professionnel, en élaborant un cahier des charges très précis qui a l'objet d'une synthèse présentée au C.S.P. du 28 avril 1993. La solution est conte-

nue dans ce cahier des charges. Sur les neuf syndicats soumissionnaires, cinq, ayant présenté des dossiers bien préparés, ont fait l'objet d'un examen approfondi par le Bureau et la commission "Avenir". Trois se sont révélés mieux placés en terme d'économie : S.C.C., Vendôme, Villa. Leur niveau est satisfaisant quant au capital, la garantie financière, au chiffre d'affaires à l'examen du bilan ainsi que la motivation à assurer la gestion de l'ensemble de Parly 2. Au terme des négociations qui ont suivi, le choix s'est porté sur la Société des

Centres Commerciaux qui a établi la proposition la plus avantageuse.

*Les honoraires mesurés et adaptés à Parly 2 se montent à 1 230 000 francs pour un surcoût d'environ 1,8 % du budget global de Parly 2, alors que les offres suivantes étaient, au mieux, de près de 50 % plus chères...*

Elle est implantée à Parly 2 et assume déjà la tâche de syndic du centre commercial. Ses dirigeants connaissent parfaitement le site. Ils sont attachés à Parly 2, ce sont d'authentiques Parlysiens. La S.C.C. a aussi la compétence

à gérer les 36 Syndicats Secondaires en préservant l'harmonie de l'ensemble. De plus, elle propose la création d'un département spécial réservé à Parly 2 - SG2C et d'un comité de direction où le bureau du C.S.P. sera représenté, notamment par son président. Ainsi, même dans ce nouveau schéma les conseils de copropriétés continuent d'être entendus et écoutés. Ce choix a fait l'objet d'un vote positif unanime des membres du C.S.P., lors de leur réunion du 7 juillet 1993.

Michel PRADAUD

### DEMAIN ... NOUVELLE PHASE, NOUVELLE PERFORMANCE...

Les nouvelles dispositions d'organisation qui seront présentées aux assemblées générales d'octobre devraient faire qu'à partir de janvier 1994, Parly 2 sera géré par un syndic professionnel ... Une nouvelle phase dans l'organisation de la copropriété.

**Mais pas n'importe quel syndic professionnel ...**

Une entreprise d'importance nationale, implantée à Parly 2. Et surtout un syndic qui accepte de conserver et de respecter tous les acquis de Parly 2. Ainsi, au delà des modifications du schéma juridique, les Parlysiens retrou-

veront les mêmes interlocuteurs, de Gilles Mercier à leurs gérants, les délibérations et les recommandations des conseils secondaires et du Conseil Principal, la même coordination conviviale entre les équipes...

Ainsi, les objectifs adoptés par le Conseil Principal au cours de 1992 pourront être poursuivis :

Réussir à assurer en liaison étroite avec les Conseils Principal et Secondaire :

- Une gestion économique et financière rigoureuse et performante.

- Un fonctionnement juridique

étayé et homogène

- Une surveillance et un entretien technique du patrimoine systématiques, anticipés autant que possible par la maintenance et correctement programmés.

- Une assistance conviviale aux Conseils et aux copropriétaires de Parly 2 dans l'essentiel et le détail

**Et pas n'importe quelle nouvelle phase...**

En fonction de ces objectifs, la direction de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon avait fait réaliser un audit d'organisation de la gérance. Cette étude faisait appa-

raître un formidable potentiel, parfois insuffisamment utilisé... Peut-être du fait du temps ou de schémas anciens : L'équipe de la gestion est déjà au travail sur les conclusions de cette étude qui seront, elles aussi, reprises par le nouveau syndic. Ainsi apparaîtront rapidement un nouvel organigramme, de meilleurs définitions de fonctions, une meilleure répartition des tâches, des moyens améliorés et modernisés. Ainsi, Parly 2 entrant dans la nouvelle phase, poursuivra son chemin vers la performance...

Jean-Pierre BARRERE

#### EN QUELQUES LIGNES POUR PARLYSIEN PRESSE...

- 1 - Il faut proroger la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon pour vingt ans, afin d'éviter à chacun des 5 500 actionnaires d'avoir à payer entre 12 000 et 30 000 francs, voire plus.
- 2 - Il faut conserver la transparence fiscale pour la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon prorogée, afin d'éviter à chacun des actionnaires d'avoir à acquitter des droits allant de 70 000 à plus de 200 000 francs.
- 3 - Pour conserver cette transparence fiscale, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon doit cesser d'être un syndic bénévole et doit donc démissionner au 31 décembre 1993.
- 4 - Cette évolution avait été anticipée et les études réalisées ont montré que la meilleure solution de remplacement est le syndic professionnel.
- 5 - Un cahier des charges rigoureux a permis la réalisation d'un appel d'offre aux termes duquel, après négociation finale, la candidature retenue est celle de S2GC, division de la S.C.C., créée spécialement pour la gestion de Parly 2.
- 6 - L'élection en tant que syndic, de cette société locale "très Parlysienne" permettra à la copropriété de conserver les mêmes structures opérationnelles, les mêmes interlocuteurs, les mêmes méthodes de travail et les mêmes objectifs : recherche de la performance pour le compte de tous les copropriétaires.

## ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETE :

9 OCTOBRE 1993

**C**e sera une nouvelle date importante dans l'histoire de Parly 2.

La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon aura donné sa démission de syndic bénévole et l'Assemblée aura à élire un syndic professionnel.

Inutile de revenir en détail sur cette question, par ailleurs abordée dans ce numéro de la "Lettre", mais il est évident que cette décision et le vote du budget 1994 du Syndicat Principal seront les deux points importants de l'Assemblée. Alors, parlons un peu budget... Le budget qui

est proposé, 43 158 000 francs, n'est qu'en légère augmentation par rapport au budget de l'année 1993 (2,28 %) et ce, malgré le coût supplémentaire que représente le syndic professionnel que le Conseil Principal recommande de choisir.

Le poste "Administration" dans lequel sont comptabilisés les honoraires du syndic, est, pour cette raison, en augmentation de 7,71 % par rapport au budget 1993. Il faut noter par contre que les "frais de société" ont été retirés de ce poste, puisque la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a

démissionné de son rôle de syndic bénévole.

Le poste de "Gardiennage" a été budgété en appliquant aux dépenses réelles de l'année 1992 le coefficient de hausse recommandé par la Commission des Charges. (6,5 % sur 2 ans)

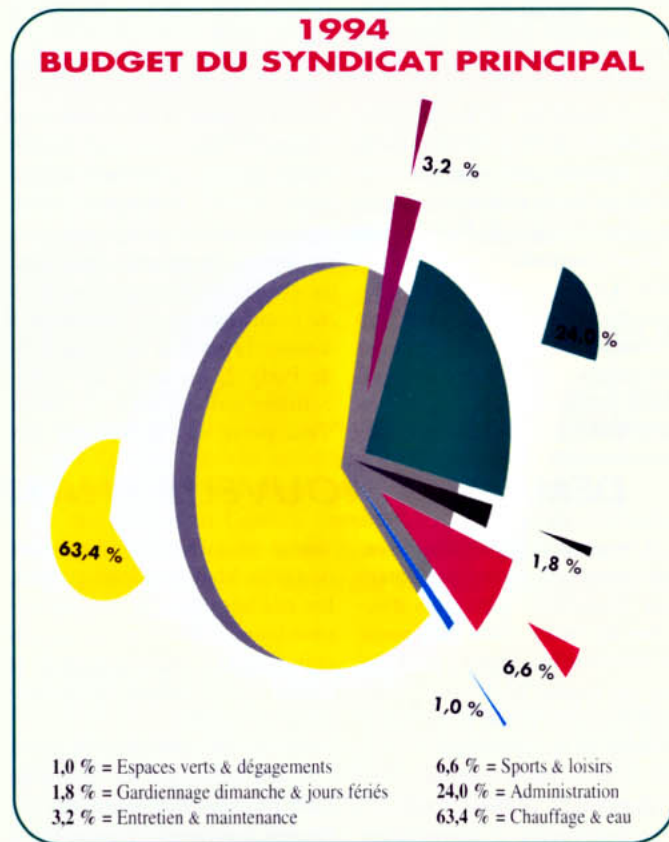
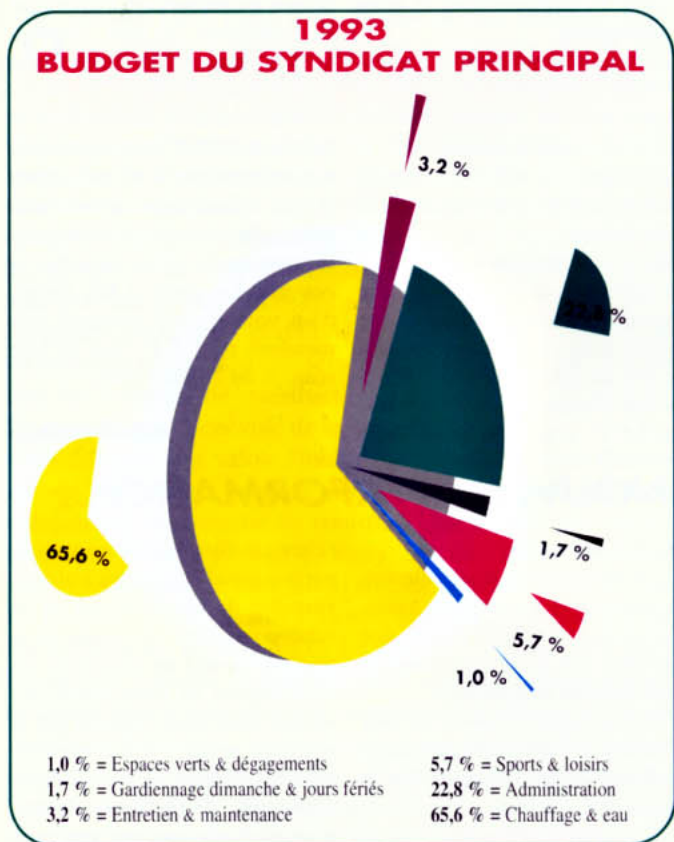
Les augmentations des postes "Entretien et maintenance" et "Espaces verts et dégagements" ont été limitées à moins de 2 % par rapport au budget 1993.

Par contre, pour tenir compte des améliorations que l'équilibre de la distribution de chaleur apportera à ce poste impor-

tant, avec l'aide de la commission "Chauffage, économies d'énergie" et de nos experts, il est proposé une diminution de 1,16 % du poste "Chauffage et eau" par rapport au budget 1993. Enfin, le poste "Sports et loisirs" est en forte augmentation : (18,50 % pour tenir compte des travaux de réfection de certaines piscines (toitures du club house de la piscine Concorde, tuyauterie de la piscine Foch).

Au total, un budget rigoureux et maîtrisé, malgré les évolutions de l'organisation.

Gérard YOU



## ASSEMBLEES SECONDAIRES 1993

**C**omme de coutume, les assemblées des Syndicats Secondaires se tiendront à l'automne, du 19 octobre au 9 décembre.

Comme pour le Syndicat Principal, les copropriétaires auront à désigner pour 1994 un syndic professionnel, puisque la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon quittera ses fonctions de syndic bénévole le 31 décembre 1993.

La force de Parly 2 est dans son unité et il est souhaitable que ce choix se porte sur le syndic qui aura été désigné pour gérer les parties communes générales, c'est à dire le syndic du Syndicat Principal.

Le choix d'un syndic professionnel différent serait très préjudiciable à Parly 2 et à la valeur du patrimoine, même si, dans un pre-

mier temps, les copropriétaires pouvaient en ressentir la tentation. Outre l'approbation des comptes et le quitus au syndic, cette désignation du syndic, ainsi que le vote d'un compte unique qui en découle, seront les résolutions communes à tous les syndicats secondaires.

Par ailleurs, chaque résidence devra voter son budget 1994 et les décisions particulières qu'elle entend prendre, dans le domaine des travaux et de l'entretien.

Cette année, les dominantes sont la limitation de la hausse des budgets de fonctionnement, le maintien de l'entretien des immeubles et, quand les conditions économiques le permettent, l'amélioration de la décoration des halls et des escaliers.

Gilles MERCIER

## TRAVAUX METP A LA PARLYSIENNE

**D**e plus en plus, les villes cherchent des solutions pour faire face à leurs dépenses d'investissement, tout en conciliant le quasi inconciliable :

\* Réaliser dès que nécessaire les gros travaux indispensables à l'entretien du patrimoine municipal

\* Ne pas surcharger les finances de la ville - donc de la fiscalité locale - du fait d'accroissements brutaux et irréguliers des besoins et ne pas gonfler de manière incontrôlable l'endettement de la commune.

C'est pour cette raison que la formule des METP trouve aujourd'hui un regain d'intérêt, notamment dans les domaines de la réfection des voiries ou de la rénovation des bâtiments scolaires.

Le METP - Marché d'Entreprise de Travaux Publics - consiste en un contrat à long terme, entre la ville et une entreprise privée qui va, contre un règlement annuel régulier pendant 10, 15 ou 20 ans, reconstruire, rénover puis entretenir le domaine municipal pendant toute la période, pour le remettre à la ville, en fin de contrat, en parfait état.

Renseignements pris, ce système, a priori propre aux marchés publics, peut-être transposé à une copropriété privée telle que Parly 2.

Et l'on peut penser, après les études décevantes sur le financement bancaire ou les appels de fonds de réserve, que l'on a là, la solution qui supprimera les angoisses et les insomnies des copropriétaires et des

Conseils Secondaires, face aux gros travaux qui se profilent à l'horizon... Et notamment, la réfection des toits terrasses, quand elle n'a pas déjà été effectuée ou l'entretien de l'éclairage collectif, des canalisations d'eau froide.

En effet, un tel schéma pourrait pour les terrasses permettre de remplacer le paiement sur une seule année d'une somme de l'ordre de 8 à 9 000 Frs pour un appartement moyen, soit une augmentation de près de 50 % des charges, par le paiement de cette même somme sur 5, 10 ou 15 annuités indexées soit des mensualités de l'ordre de 50 à 100 Frs selon les cas de figure.

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, mais ils montrent bien l'intérêt pour beaucoup du recours à une telle formule qui a, par ailleurs, l'avantage de constituer un type de contrat d'entretien parfaitement compatible avec la loi sur la copropriété.

Le Syndic et le Conseil Principal travaillent sur cette nouvelle approche et il faut souhaiter que les résidences puissent en bénéficier pour les budgets 1994.

Ainsi, le problème des terrasses - ou d'éventuels autres travaux à venir - se trouverait résolu, grâce au METP... A la Parlysienne qui pourrait s'appeler "Marché d'Entreprise pour Travaux à Parly 2"...

Michel TEXIER

## PARLY 2 : LE SERVICE EN PLUS

Le centre commercial Parly 2 - 25 ans, l'année prochaine - pourrait se contenter d'être le 1<sup>er</sup>. Un des plus grand : 210 enseignes sur 9 hectares, le plus beau, le plus pratique et le plus convivial. Il préfère se tenir en permanence à l'écoute de sa clientèle, la plus fidèle de France, pour lui offrir toujours plus et encore mieux. Tous les samedis, les 12 grooms tout de bleu vêtus, prennent place aux portes d'accès de Parly 2 pour vous accueillir, vous rensei-

gner ou vous aider à porter vos paquets jusqu'à l'une des 4 700 places du parking gratuit. Un vestiaire (côté Pier Import) vous permet de faire votre shopping en toute liberté et tout à côté, l'espace bébé (tables à langer, chauffe biberons, changes complet et poussettes) attend les mamans et leur bébé. Le stand accueil de Parly 2 propose aussi à ses clients, un éventail de services malins et ingénieux : Fax - Petites annonces à consulter ou à déposer - Vente de

télécartes - Tickets de bus - *et surtout de* Chèques cadeaux (l'idée Cadeau en cas de panne d'idée !).

Sachez enfin, que tous les mercredis à partir du 8 septembre, un espace d'accueil et d'animation exclusivement réservé aux enfants, vous permettra de faire votre shopping en toute liberté pendant que vos chères têtes blondes se divertiront en toute sécurité !

Jean-Marie MENU *Manager du Centre Commercial*

## André BERTIN

### *Il continuera de nous accompagner...*

André n'est plus.

C'est arrivé comme un coup de tonnerre en plein soleil, comme une bombe.

Il a fermé les yeux le 21 mai 1993.

Il avait 68 ans.

Beaucoup n'ont pas encore réalisé aujourd'hui.

Et je suis de ceux-là.

Car André BERTIN était une grande figure de Parly 2.

Parlysiens depuis l'origine, il avait été de ceux qui ont structuré la copropriété.

Devenu Président du Conseil Général, il avait réussi le tour de force de négocier avec les promoteurs une reddition des comptes de construction sans procès... Une première.

Il avait ensuite, pendant quatre ans, assuré, en tant que Président Directeur Général, le lancement de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon, dans son rôle de syndic de Parly 2 et, lorsque, décidant de se retirer pour s'occuper de sa famille et de ses petits enfants qu'il aimait tant, il avait tout de même fait ce qu'il n'y avait que lui pour accomplir...

Il s'était, en toute simplicité, en toute discrétion, remis à la disposition du Conseil Principal, de la Communauté, toujours prêt à travailler, toujours prêt à aider les autres.

Car, au delà d'une carrière et de réalisations exemplaires, il y avait un homme exceptionnel de gentillesse, de dévouement, de courage et de sagesse. Sans lui, nous sommes nombreux à penser, à ressentir que Parly 2 ne sera jamais plus tout fait pareil.

Il nous manque ce regard clair et droit, et tout ce qu'il contenait.

Nous allons tout faire pour que Parly 2 reste le Parly 2 qu'il aimait tant.

C'est ce qu'il souhaitait et il continuera de nous accompagner tout au long du chemin...

Jean-Pierre BARRERE



## TOUT SUR L'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE PARLY 2

**L**es quelques centaines de Parlysiens qui en sont membres actifs la connaissent.

Tous ceux qui, à un moment ou un autre, ont participé à une des animations qu'elle organise - voyage - golf - tennis - ou autre - la connaissent aussi. Mais beaucoup ignorent encore et certains se posent des questions. D'autant plus qu'il n'est pas sans circuler ici et là de fausses informations - bien involontaires, il faut en être convaincu, - sur le rôle et le financement de l'Association. Alors, mettons les choses au point...

### LES ORIGINES

L'Association pour l'Animation de Parly 2 a été fondée par l'équipe du Conseil Principal en février 1989, lorsqu'il apparut que les différentes opérations d'animation et d'information lancées par le Conseil ne pouvaient plus longtemps être prises en charge par une structure dont le rôle tel que défini dans la loi sur la copropriété ne prévoit pas ce type de responsabilité.

### L'ORGANISATION

C'est une Association type loi de 1901, régulièrement enregistrée. Elle réunit son assemblée générale une fois par an, notamment pour examiner les comptes de l'exercice précédent et voter le budget à venir. Elle est gérée par un Conseil d'Administration de neuf membres qui se réunit environ toutes les six semaines. Les membres actuels de ce Conseil, élus pour trois ans en assemblée générale, sont :

**Jean-Pierre Barrère - Président**

**Gilles Mercier - Trésorier**

**Marie-Claude Rousselet - Jean-Claude Buffet**

**Michel Compin - Jacques Grangerot**

**Jean-François Peumery - Claude Yollant**

Bien que totalement distinct et indépendant, le Conseil fonctionne en liaison étroite avec le Bureau du Conseil Syndical Principal.

### LA CONTRIBUTION

L'Association pour l'animation de Parly 2 agit dans deux domaines principaux : *L'animation et l'information*

Au plan de l'information, elle édite régulièrement la Lettre de Parly 2 que l'organisation de la copropriété lui a confiée par convention expresse. Elle s'est engagée à ne pas modifier la teneur de cette publication et à lui maintenir son rôle d'information sur la vie de la copropriété. De plus, elle a lancé le service Minitel 3615 Parly 2 qui permet désormais d'obtenir une information vivante sur les résidences et le centre commercial. Pour l'animation, elle a créé plusieurs sections :

**Tennis** : Pour l'organisation de tournois Parlysiens

**Golf** : Pour que les fanatiques de ce sport puissent se retrouver

**Voyages** : Sous le nom de Parly Evasion pour permettre aux Parlysiens de faire ensemble des voyages spécialement préparés par les Tours Opérateurs à des conditions exceptionnelles

**Théâtre** : Sous le nom de "La Mimesis", pour ceux qui ont envie de jouer la comédie puissent faire, et que les autres viennent les applaudir.

Et demain, certainement d'autres, en fonction des suggestions

des Parlysiens. Le point essentiel dans tous ces domaines est que l'Association se veut non sélective et élitiste. Tout ce qu'elle entreprend est mis à la disposition de tous les Parlysiens qui le souhaitent, sans exception.

La Lettre de Parly 2 expédiée gratuitement à tous les Parlysiens résidents ou non en est un exemple. La cotisation annuelle 70 Frs pour 1993 très symbolique pour permettre l'accès à tous en est l'illustration. Si aujourd'hui l'Association ne compte que quelques centaines de membres, il faut savoir qu'ils entreprennent pour tous et espèrent qu'un jour prochain, la grande majorité des Parlysiens se retrouvera dans l'Association entreprendre avec eux et contribuer au célèbre "art de vivre".

### LES FINANCES

Elles sont bonnes. La comptabilité est rigoureusement tenue. Le budget régulièrement suivi. Ainsi, l'exercice 1991 s'est soldé par un excédent de l'ordre de 24 814,95 Frs l'exercice 1992 par un excédent de 542,78 Frs. Il n'y a aucun déficit cumulé. Le budget de dépenses et de recettes se situe, selon les années, entre 350 000 et 450 000 Frs.

Pour 1992, très exactement 381 535,60 Frs de dépenses pour 392 078,38 Frs de recettes.

*Les recettes sont de quatre ordres :*

Cotisation de membres actifs ou bienfaiteurs  
Sponsors et annonceurs dans la Lettre de Parly 2 et sur le Minitel 3615 Parly 2.

Recettes propres des activités de l'Association (frais de dossier, inscription, etc). Subvention du Conseil Principal pour l'utilisation de la Lettre de Parly 2 en tant que support d'information pour la copropriété.

Cette subvention de 25 000 Frs par an soit 3 francs par copropriétaire est plus que modique, puisque pour 12,5 % du coût global de la Lettre (environ 200 000 Frs). La copropriété occupe en moyenne 80 % de l'espace dans la publication..

C'était d'ailleurs un des buts du transfert de la Lettre à l'Association que de pouvoir, grâce au sponsoring extérieur, mettre une telle Lettre à la disposition des Parlysiens pour une somme très minime.

*Les principales dépenses sont :*

La Lettre de Parly 2, pour environ 200 000 Frs par an

Les frais de gestion, de secrétariat et de comptabilité pour environ 130 000 Frs par an.

### L'AVENIR

Demain, l'Association va poursuivre son action pour Parly 2, avec patience et prudence.

Tout ce qui pourra être entrepris de nouveau, dans le cadre de l'animation le sera. Mais dans les limites des moyens de l'Association qui doit conserver une situation saine. Ainsi, quelques projets qui dépassaient les moyens du moment ont été différés. Il faut espérer qu'avec le renfort de tous, ils verront bientôt le jour.

Parce qu'on ne dira plus :

*"L'Association pour l'Animation de Parly 2,  
mais, qu'est-ce?"*

Jean-Pierre BARRERE



# PARLY 2 ANIMATION

## TENNIS

### TOURNOI SURPRISE...

Le 13 juin était le rendez-vous annuel des joueurs de Parly. Il fut manqué. Pour cause de pluie. Mais le 20 juin, date à laquelle il fut reporté, plus de problème. Le soleil était là. Et tout le monde était là aussi pour le tournoi double mixte et double messieurs. A l'issue d'une journée fort animée, Frédérique Caillard et Michel Mainfroy remportaient la finale mixte, tandis que Pascal Metzinger et Serge Ricout s'adjudgeaient le double messieurs. Lors du cocktail qui suivit les compétitions, de nombreux lots furent distribués aux vainqueurs et aux participants. Il faut pour cela remercier les entreprises qui ont patronné ce tournoi amical : BAYER - AGFA - B.P.C. - PARLY FLOR - CHISTERA - GUERIN - PIZZERIA DEL ARTE - DE CRINE - AGATHA - LYNX OPTIQUE - COMTESSE DU BARRY. Il faut aussi remercier tous les participants de leur fidélité à cette fête du tennis qui illustre bien l'art de vivre à Parly 2.

Sonia STEIB



### ...ET TOURNOI JEUNES

Pour la première fois à Parly 2, les jeunes ont organisé leur propre tournoi de tennis.

Les compétitions se sont déroulées le 16 mai 1993, sous un soleil radieux. La motivation des futurs champions s'est révélée forte. Il faut dire que les lots obtenus chez les commerçants de Parly 2 avaient aiguisé le désir de vaincre.

Les vainqueurs par catégorie d'âge, Christophe Binet, Nicolas Lagarde et Nicolas Peytavin ont pu repartir avec une console SEGA (B.H.V.), un stylo Mont-blanc (PRINTEMPS), des lunettes Rayban (LYNX OPTIQUE), une montre Swatch (GUERIN).

Le buffet était offert par ATAC et la FRUITERIE.

De plus GO SPORT avait fourni la totalité des balles du tournoi.

Jean-Christophe PETAVIN



Remise des prix par le Président de l'Association, Jean-Pierre Barrère, entouré des organisateurs, Jean-Christophe Peytavin et Benoît Pradaud

## GOLF

### TEE FOR TWO

Les membres de la section GOLF se sont réunis le 29 juin dans les locaux de l'Association. Ils ont encouragé les animateurs à poursuivre leurs efforts, conscients de l'importance des avantages dont ils peuvent bénéficier, et profiter ensemble :

- ☞ Possibilité de retirer au bureau de l'Association les tickets de jeu pour les golfs publics
- ☞ Obtention de la carte "Privilège" d'American Golf, octroyant à tout détenteur une réduction de 10 % sur l'achat de matériel de golf
- ☞ Réception d'un courrier d'information périodique de Promo-Golf Européen
- ☞ Accueil amical à l'Académie de golf du Tremblay sur Mauldre, pour le jeu, l'entraînement et le perfectionnement
- ☞ Invitation au Peugeot Open de France au Golf National, l'un des plus beaux spectacles de golf de l'année
- ☞ Possibilité d'organiser pour ceux qui le souhaitent des voyages golf, en groupes ou individuels, en France et dans le monde, grâce aux voyages "Golfissimes" de Promo-Golf Européen
- ☞ Participation à une sortie annuelle regroupant tous les membres de la section en parties amicales, sur un golf à proximité de Parly 2.

Et ils vont continuer !

Alors rejoignez-les. Ils seront heureux de vous accueillir et de vous renseigner :

PERMANENCE au siège de l'Association : **Vendredi** → 11 h à 12 h

**Lundi & Jeudi** → 10 h à 12 h - 14h à 18 h

☎ 39 55 31 11

# PARLY 2 ANIMATION

## AVIRON

*Pratiquer ce sport complet dans un site exceptionnel  
ça vous intéresse ?*

A deux pas de Parly 2 sur le Grand Canal du Château de Versailles, vos enfant et vous mêmes pourrez être accueillis au cercle Nautique de Versailles ("La Petite Venise" Parc du Château) pour vous initier à ce sport exceptionnel à plus d'un titre.

Votre Association est en contact avec les dirigeants du C.N.V. pour vous faire bénéficier de conditions particulières.

Prenez contact avec : **Claude ARNOULT**

Tél : 39 55 99 47

## THEATRE

*Très Important*

*Retenez ces dates*

*Et venez rire avec nous !*

Samedi 6 novembre à 21 h & Dimanche 7 novembre à 16 h  
Au

Théâtre Nouvelle France Chesnay

L'Association pour l'animation e Parly 2 et la compagnie  
"La Mimesis" vous présenteront leur spectacle :

**La station Champbaudet**

D'Eugène Labiche

Une compagnie très drôle, dans un mouvement étourdissant, une franche gaieté qui ne vous laissera pas un moment pour reprendre votre souffle !



36 15 PARLY 



**CITROËN LE CHESNAY**

*Le service près de chez vous !*

46, rue Moxouris



**Xantia Turbo D VSX**

**Service Chrono**  
Avec ou sans  
rendez-vous  
39 23 12 16

**Boutique**  
Accessoires  
39 23 12 15

**Vente de véhicules**  
neufs et d'occasion  
39 23 12 11

**Vous n'imaginez pas tout ce que  
CITROËN peut faire pour vous**



**CLUB ARS**

**LA RENTREE 1993 :  
C'était le 16 septembre**

*Depuis cette date, les Parlysiens peuvent y pratiquer de nombreuses activités quel que soit leur âge :*

**Danse** : classique - moderne - jazz - claquettes - **Gymnastique** - **Stretching** - **Musique** - **Bridge** (leçons et parties libres) - **Dessin - Peinture** : aquarelle - **Cours** de français pour étranger - **Conversation** anglaise adultes - **Encadrement** - **Réfection de sièges**, etc. - *Sans oublier la bibliothèque de prêt ouverte tous les jours.*

*Renseignez-vous - Résidence Auteuil - Trocadéro*

**Lundi au vendredi** : 10 h à 12 h & 14 h à 18 h. **Mercredi** : 10 h à 20 h, sans interruption

☎ 39 54 43 47



*"Eh, oui!  
Je suis toujours là !  
J'espère que vous avez passé de bonnes vacances cet été...  
Mais rappelez-vous...  
Parly Evasion est toujours prêt à vous faire découvrir  
d'autres régions, d'autres pays...  
Alors, faisons le point"*

## TOUT CE QU'IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE EN 1993...

*Lorsque vous recevrez cette lettre se terminera la visite du Périgord Vert et les Parlysiens ne seront pas loin de quitter Jersey. Mais il sera encore temps pour :*

### LA FEEIRIE CYNGHALAISE "SRI LANKA"

Du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1993

Tout un petit groupe de Parlysiens s'apprête à s'envoler vers Colombo où notre guide et notre correspondant doivent les accueillir le lendemain pour un magnifique circuit dans l'île :

**Kandy - Dambula - Sigiriya, les plantations de thé, les plages...**

*Au départ de Parly 2 : 9 900,00 F*

*INTERESSANT A SAVOIR : si votre passeport est en cours de validité, vous pouvez encore vous décider au dernier moment. Téléphonez au n° rouge : 34 89 32 94*

### LE REVEILLON ROYAL

Du 30 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 1994

**Reims (Ville des Sacres)**

Oui ! Cette fois vous resterez en France, vous verrez, c'est bien aussi !!

*Jeudi 30 décembre : de Parly 2 à Reims, par les tombeaux Royaux de la Basilique Saint-Denis et un déjeuner au château d'Ermenonville. Dîner de Gala au château de la Muire. Nuit à Reims.*

*Vendredi 31 décembre : la montagne de Reims, visite de caves et Réveillon dans les caves Piper-Heidsieck*

*Samedi 1<sup>er</sup> janvier : retour vers Parly 2, après la visite du château de Vaux le Vicomte et un déjeuner dans le domaine*

*Prix par personne : 3 200,00 F*

**Attention... Places Limitées !**

### LES MEILLEURS SOUVENIRS DE L'ANNEE ...

Le 8 mai 1993

#### Giverny

Vous étiez 70 à naviguer sur l'Oise à bord d'un bateau à aube le "Belle Vallée", de Conflans Saint Honorine à Auvers sur Oise. Au cours de l'excellent déjeuner servi à bord, les conversations sur Claude Monet, ses élèves américains et Vincent Van Gogh allaient bon train...

Le thème : l'Impressionnisme au fil de l'eau, cette journée sera renouvelée l'année prochaine pour satisfaire les nombreuses demandes.



# PARLY BALADES . . .

## Suite

Du 8 au 10 juillet 1993

### Futuroscope et Puy du Fou

Allier les sciences du futur à une grande page de l'histoire de France. Tendre la main pour cueillir les raisins du cinéma en relief et regarder vivre devant nous ces Vendéens dans leur cadre quotidien, leur espérance et leurs peines.

*Voilà ce que Parly Evasion désirait vous offrir.*

30 d'entre vous ont vécu cette extraordinaire "aventure" et, après l'envoûtement des images du Futuroscope, c'est le fabuleux (le mot n'est pas trop fort !) spectacle du Puy du Fou (Cinescenie) qui devait forcer l'admiration.



## ET 1994

*Vous nous posez la question ?*

Comme chaque année, deux ou trois excursions en France vous seront soumises, un voyage d'une semaine en Europe ou dans le bassin Méditerranéen, mais le GRAND VOYAGE DE L'ANNEE ?

*Irez-vous : au Vietnam ?* Tout le monde en parle

ou simplement aux **Etats Unis**, la **Californie** par exemple ?

Très difficile de faire un choix. Voilà pourquoi nous vous demandons dans un premier temps de participer au petit sondage que nous vous proposons.

Que les personnes intéressées veuillent bien retourner le questionnaire ci-dessous afin de permettre de dégager la tendance et de préparer l'avant programme qui sera présenté au cours de notre réunion annuelle :

Mardi 25 janvier 1994 "Prenez date !"

*LE TOUCAN*

### La Lettre de Parly 2

*Ont participé à la réalisation de ce numéro :*

J.P. Barrère, M. Pradaud, P. Boulanger, J.C. Buffet, J. Grangerot, G. Mercier, J.F. Peumery, C. Pitrou, M. Texier, C. Yollant, S. Steib, A. Laramée, G. You, J-M. Menu, J-C. Peytavin, J. Dompeyre, C. Arnoult.

*Président du Conseil Principal : M. Pradaud  
Vice Président du Conseil Principal  
chargé de l'information et de la communication : J.F. Peumery*

Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2  
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX

*Directeur de la publication : J.P. Barrère*

*Photo : Paris Match*

*Création, maquette, réalisation :  
CAC COM 34.65.96.18*

*Mise sous pli :  
ARTS et BOIS 39.54.70.77*

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Nbre de Personnes : .....

aimerait (aient) participer au futur grand voyage 1994 à destination :

- VIETNAM
- Avec extension au Laos

Ou

- Etats-Unis *Californie*

Signature

Date / /1993

**REPONSE AU SONDAGE 1994**  
A adresser très rapidement à :  
**PARLY** *EVASION*  
Local Postal 376  
78158 Le Chesnay  
Ou par téléphone : 39 55 83 71  
"Répondeur"